

ASSEMBLEE
GENERALE

TREIZIEME SESSION

Documents officiels



New-York

SOMMAIRE

Point 9 de l'ordre du jour:

Discussion générale (suite)

Discours du prince Norodom Sihanouk (Cambodge) ..	119
Discours de M. Zorlu (Turquie)	122
Discours de M. Deressa (Ethiopie)	125
Discours de M. David (Tchécoslovaquie)	127

Président: M. Charles MALIK (Liban).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. Le prince NORODOM SIHANOUK (Cambodge): C'est un agréable devoir pour la délégation du Royaume de Cambodge que de présenter ses compliments les plus chaleureux au nouveau Président de l'Assemblée générale, M. Charles Malik, dont l'élection couronne une longue carrière vouée à la concorde internationale, ainsi qu'à notre dévoué Secrétaire général, M. Dag Hammarskjöld, infatigable et éloquent interprète des vœux de l'Assemblée dans toutes les régions du monde où la paix vient à être menacée.

2. La présente session s'ouvre, hélas! sous d'inquiétants auspices. Les principaux problèmes qui se dressent devant nous ont déjoué, jusqu'à présent, les efforts de conciliation. Au Moyen-Orient comme dans le détroit de Formose, nous n'avons pu sortir de l'impasse.

3. Beaucoup d'entre nous ont été profondément déçus, nous ne saurions le dissimuler, de voir bloquer une nouvelle fois le problème crucial de la représentation de la Chine. A supposer que notre manque de réalisme en cette affaire ne conduise pas le monde à de prochaines et douloureuses épreuves, nous ne pourrions éviter de reprendre un jour devant cette assemblée, dans une atmosphère d'amertume accrue, le débat qui a été esquivé. Aujourd'hui, ce n'est pas seulement le prestige de l'Organisation qui est en jeu, mais le sort de dizaines, peut-être de centaines de millions d'hommes.

4. Le Cambodge est un petit pays neutre, ami de tous et allié de personne, qui a réussi à garder intacte jusqu'à présent sa liberté d'appréciation. Sans prétendre donner de leçons à plus grand que lui, il désire indiquer les raisons pour lesquelles, à son avis, les crises internationales se multiplient et deviennent de plus en plus difficiles à résoudre.

5. A l'origine de nos malheurs se trouve, pensons-nous, l'oubli de l'esprit de la Charte des Nations Unies. Alors que nos délégations devraient délibérer dans l'objectivité et la sérénité, selon les règles de la justice, de la morale et du bon sens, elles sont depuis des années entraînées dans le tourbillon des passions idéologiques et partisans. La division du monde non seulement en blocs, mais en blocs rivaux, se cherchant des

partisans et exigeant d'eux une discipline de vote quasi automatique, a supprimé tout libre arbitre et condamné à l'avance toute tentative de conciliation en cas de crise grave. Cette étrange conception de la solidarité qui nous obligerait à nous prononcer éventuellement contre nos sentiments profonds, nous ne saurions, quant à nous, l'accepter. Nous voulons pouvoir soutenir toute proposition qui nous paraît juste et raisonnable, quelle que soit la couleur politique de ses promoteurs. Nous pensons que la vérité n'est pas l'apanage de tel ou tel système, mais qu'il s'en trouve un peu dans chaque système, et que la sagesse la plus élémentaire consisterait, pour tous, à le reconnaître. Ainsi pourrait-on, retrouvant un esprit de modestie, mieux comprendre le point de vue opposé et accepter, sous réserve de réciprocité, certaines concessions qui empêcheraient les discussions de gouvernement à gouvernement de se transformer en un dialogue de sourds, avec parfois, pour finir, le coup de poing sur la table.

6. Après avoir suivi les débats qui opposèrent les grandes puissances et avoir entendu celles-ci se traiter réciproquement d'agresseur, au nom de morales exactement opposées, nous avons compris que les grandes puissances, figées dans leur amour-propre, ligotées dans leur idéologie, ne reconnaîtraient jamais qu'elles puissent avoir des torts.

7. Il appartient, à notre avis, aux petites et moyennes nations de rendre à leurs puissants amis le service de leur signaler franchement, dans l'intérêt de la communauté humaine tout entière, les erreurs qu'ils peuvent commettre par l'effet d'un complexe de grande puissance, afin de permettre un rapprochement des thèses en présence. Si les très grands ne sont plus, à certains moments, capables d'apprécier sans passion une situation donnée, parce qu'ils sont en quelque sorte devenus victimes de leur propre propagande, s'ils arrivent à force de raidissement à une impasse complète où leur prestige leur interdit de faire un pas en arrière, pourquoi ne confieraient-ils pas à une commission composée uniquement de représentants de pays insoupçonnables de partialité ou d'"alignement" le soin de les éclairer et de leur suggérer des solutions qui, sans léser de justes intérêts, auraient le mérite de ne heurter ni la justice, ni le droit, ni la conscience universelle?

8. Ayant effectué, depuis trois ans, des voyages d'amitié dans la plupart des pays du bloc occidental et du bloc socialiste, j'ai entendu à satiété les deux sons de cloche et j'ai été toujours tenté de croire à la parfaite sincérité de mes interlocuteurs. Mais, de même qu'un homme a besoin d'un miroir pour regarder son propre dos, de même les grands ont-ils parfois besoin des neutres pour leur signaler ce qui, chez eux, ne va pas droit.

9. On sera peut-être tenté de considérer cette proposition comme prétentieuse. Au contraire, nous la formulons humblement. N'étant liés par aucun engagement avec les grandes puissances et préférant vivre seuls et pauvres que de sacrifier notre liberté à des

intérêts extra-nationaux, notre contribution à cette œuvre de rapprochement ne pourrait qu'être entièrement désintéressée; c'est la garantie qu'elle serait suffisamment clairvoyante.

10. L'importance que nous attachons à la libre détermination des peuples nous conduit également à souhaiter que les différents blocs cessent de se poser, comme ils le font trop aisément, en interprètes de la volonté populaire de tels pays où les choses ne vont pas bien. Ces pays ont leur gouvernement légalement investi par un parlement régulièrement élu; il conviendrait de laisser à ces gouvernements, aussi longtemps qu'ils sont au pouvoir, le droit indiscutable qu'ils ont d'appeler à leur secours des troupes alliées et de prier celles-ci, selon la tournure des événements, soit de demeurer, soit de partir.

11. Pour sa part, le Cambodge a d'ailleurs prévu, dans sa loi constitutionnelle de neutralité, la possibilité, en cas d'agression étrangère, de faire appel à l'Organisation des Nations Unies ou, en cas d'urgence, à l'aide d'une puissance amie. Si une telle éventualité se présentait — ce qu'à Dieu ne plaise — nous n'admettrions pas qu'un bloc quelconque traite d'agresseurs du peuple cambodgien les amis qui auraient répondu à notre appel.

12. Il est vrai que, chez nous, les décisions du gouvernement et du Parlement sont contrôlées directement par le Congrès national du peuple qui se réunit ordinairement tous les six mois, et plus souvent si la situation l'exige.

13. Mais, dira-t-on, que faut-il faire quand un gouvernement n'appelle ses alliés à son aide que pour asseoir sa tyrannie sur son peuple? Dans ce cas, et lorsque le problème soulevé a, sans aucun doute possible, une portée internationale, lorsqu'il menace, par exemple, de mettre la paix en danger dans une région déterminée, la seule solution logique, à notre avis, serait d'organiser dans ce pays un référendum qui ferait connaître indiscutablement la volonté populaire que nul étranger ne pourrait plus alors déformer ou indûment exploiter.

14. Certains gouvernements, qui pourraient être difficilement qualifiés de majoritaires, seront sans doute très peu tentés de consulter librement les citoyens. Ou bien ils s'y opposeront au nom du principe de la souveraineté et de la non-ingérence; ou bien ils offriront à l'Organisation, feignant de déférer à son désir, les résultats douteux d'une consultation préfabriquée, tout en se refusant, bien entendu, à admettre la présence chez eux d'observateurs internationaux. Nous estimons que de tels obstacles doivent être levés; nous souhaitons que les Nations Unies puissent organiser et contrôler, dans les pays où les droits de l'homme sont bafoués et où la sécurité intérieure est menacée — dans les pays qui deviennent de ce fait un danger pour la paix mondiale — une consultation qui permette aux populations de faire connaître leur opinion à l'abri de toute pression intérieure ou extérieure. Cette initiative mettrait fin aux accusations mutuelles des blocs, aux discussions et résolutions qui n'ont jusqu'ici libéré aucun peuple de ses oppresseurs.

15. Le temps des nationalismes étriés n'est plus. Nous ne sommes sans doute pas mûrs pour un gouvernement mondial; mais nous devrions accepter loyalement l'intervention, même si elle est uniquement morale, d'une assemblée aux pouvoirs plus étendus et plus respectés, intervention qui pourrait se produire dans

les affaires nationales susceptibles d'entraîner des difficultés internationales. Sinon, comment arriverons-nous à bout de ces difficultés?

16. Nous proclamons dès maintenant que le Cambodge, quant à lui, accepte par avance et de tout cœur les vérifications et les contrôles internationaux pour toute affaire à laquelle il pourrait être mêlé. Depuis 1955, la Commission internationale de surveillance et de contrôle établie chez nous par les accords de Genève de 1954, et que nous tenons à garder comme témoin de notre correction et de notre loyauté, a pu constamment vérifier les principaux actes de notre vie nationale, les élections par exemple, et voir de quel côté se trouvait le bon droit lorsque des différends nous opposaient à des voisins.

17. Il nous sera peut-être permis de faire incidemment remarquer aux membres de l'Assemblée que nous avons tenu jusqu'ici à tenter de régler par nous-mêmes certains problèmes graves tels que des violations répétées de frontière commises à notre encontre, ou bien l'occupation prolongée de l'un de nos plus anciens monuments historiques sans égard aux traités internationaux. Nous n'avons pas voulu ajouter aux difficultés des Nations Unies en les saisissant de ces affaires. Pour remercier l'Organisation de l'honneur qu'elle nous a fait en nous admettant dans son sein, nous avons accepté d'aller négocier chez ceux qui nous avaient causé du tort, malgré l'atmosphère désagréable créée par des campagnes de presse, des manifestations hostiles et même une fermeture de frontière survenue la veille de l'arrivée de notre délégation dans un pays voisin.

18. Nous nous sommes également efforcés de pratiquer une véritable "non-ingérence" dans les relations avec les autres pays d'Asie. Bien que nous n'acceptons pas d'alliance militaire, même sous forme de pacte défensif, et que nous n'admettions pas la présence de bases étrangères sur notre territoire, nous avons entièrement respecté la décision de pays voisins de pratiquer une politique totalement différente et, notamment, d'adhérer à des organisations de défense commune, d'abriter des organismes militaires étrangers et d'organiser à nos frontières des grandes manœuvres spectaculaires. Nous estimons en effet, que cela ressortit au droit absolu de chacun d'agir, comme il lui convient, dans ce qu'il considère comme son intérêt. Cette compréhension, cette tolérance n'ont pas empêché d'aucuns de nous accuser de constituer une base d'infiltration et d'agression communistes menaçant leur sécurité, pour la seule et unique raison que, pratiquant une neutralité véritable, nous entretenons avec l'Est les mêmes bonnes relations qu'avec l'Ouest.

19. Je voudrais faire remarquer aux Membres qui ont peut-être déjà entendu cette accusation que, malheureusement pour nos censeurs, le Cambodge n'est pas limitrophe d'Etats communistes. Si les Chinois ou les Vietnamiens du Nord voulaient s'infiltrer chez nous, ils ne pourraient le faire qu'à travers la Thaïlande ou le Viet-Nam du Sud qui sont notoirement anticomunistes, ou le Laos, qui, selon la propre déclaration de son président du Conseil actuel, est à la fois neutre et favorable à l'Occident. Les éléments suspects de la colonie chinoise et vietnamienne qui vivent sur notre sol sont placés sous le contrôle constant et vigilant de notre police et nous n'hésitons pas à expulser tout fauteur de trouble étranger sans égard à sa nuance politique, qui tenterait de causer du tort à un gouvernement voisin.

20. Sans aller jusqu'à recommander l'installation de missions internationales permanentes de contrôle dans

certaines pays menacés, nous verrions avec faveur la création, sous l'autorité du Secrétaire général et à sa disposition, d'équipes volantes internationales d'observation et d'enquête, qui répondraient sans retard au moindre appel d'un Etat Membre et établiraient, sur sa situation réelle, un rapport préalable destiné à informer les autres Etats Membres et le Conseil de sécurité, si ce dernier venait à être officiellement saisi. Ainsi, un petit pays ne pourrait pas être dévoré par un plus grand avant même que les Nations Unies ne soient au courant de l'affaire, pendant la période, forcément assez longue, où serait mise en route la procédure prévue par les règlements de l'Assemblée générale.

21. Tout récemment, la presse de certains Etats voisins a lancé contre nous une vive campagne de dénigrement. Des techniciens et ingénieurs de la Chine populaire viennent en effet d'arriver au Cambodge pour monter des usines et prospector notre sol pour notre compte. Quelques-uns de ces spécialistes sont allés dans une province frontière pour rechercher de la pierre à ciment. Il n'en fallut pas plus à nos voisins pour déceler en eux l'avant-garde des forces communistes chargées d'établir une base d'agression contre eux. Or, je le signale pour la beauté de la chose, si accusateurs trouveraient intolérable qu'on suspecte, si peu que ce soit, les experts, techniciens et ingénieurs de l'autre bloc, qui abondent chez eux et se déplacent naturellement beaucoup.

22. Voilà des résultats tragi-comiques de la guerre froide que mènent les blocs. Nous nous engageons dans des voies inextricables où la tolérance, le respect de la vérité sont bannis. Quels remèdes suggérons-nous?

23. En premier lieu, que l'Organisation reçoive, de notre consentement unanime, d'importants pouvoirs — comme devrait en avoir un parlement universel — mais des pouvoirs de contrôle et de censure, donc plus moraux que militaires. Actuellement, notre organisation tend, de toute évidence, à devenir une tribune de propagande où les propos discorde fleurissent un peu trop souvent à notre gré.

24. En second lieu, que les grands donnent enfin l'exemple des vertus qu'ils réclament des petits: l'exemple de l'apaisement, de la tolérance, de la correction, de la souplesse, du sacrifice, des concessions. Qu'on n'ait crainte, les petits suivront sans hésiter, et avec enthousiasme, ce sillage béni.

25. Aujourd'hui où le monde est dominé par les nations dont le territoire est un continent ou une partie de continent, et qui comptent chacune plusieurs centaines de millions d'habitants, le savoir-vivre international — et la paix avec lui — dépendent de ces super-nations. Qu'elles le veuillent, et nos difficultés actuelles, apparemment insurmontables, disparaîtront comme par enchantement.

26. Un autre grave problème qui se pose à notre vigilante attention est l'épreuve de force qui oppose avec une acuité nouvelle, dans le détroit de Formose, la Chine populaire, d'une part, la Chine de Taïpei et ses alliés américains, d'autre part. Amis de longue date des Etats-Unis, nous sommes également des amis de la Chine populaire, dont nous venons de reconnaître le gouvernement sur le plan diplomatique. Le différend qui oppose ces deux grands peuples est le résultat d'un certain nombre de tragiques malentendus et nous formons le vœu ardent que, dans l'intérêt du monde en-

tier, les Etats-Unis et la Chine parviennent, au prix de concessions mutuelles, à un rapprochement qui serait accueilli avec soulagement partout, et surtout en Asie.

27. Les Etats-Unis, qui sont attachés avec une sincérité indiscutable à certains principes démocratiques qu'ils croient les seuls valables pour le salut de l'humanité dans la liberté et la dignité, ont souvent exposé leurs griefs contre la République populaire de Chine. Leur thèse est trop connue pour qu'on la rappelle ici. Les Chinois communistes, de leur côté, m'ont affirmé, lors de mon récent voyage à Pékin, que seul le problème de Taïwan (Formose) les séparait des Américains et que, ce problème une fois réglé, rien ne les empêchait de devenir des amis des Etats-Unis.

28. Puis-je au moins exprimer le souhait que le plus grand nombre possible de nations membres de cette assemblée, au lieu de soutenir inconditionnellement l'un ou l'autre des adversaires, ce qui complique chaque jour la situation, concentrent leurs efforts à la préparation d'un terrain d'entente entre ces deux grandes nations? La délégation du Royaume de Cambodge estime que c'est là une nécessité urgente.

29. Nous croyons, d'autre part, que l'origine de la présente crise doit être attribuée surtout au fait que la Chine populaire continue à être écartée de l'Organisation des Nations Unies. Ce bannissement a provoqué en Chine un sentiment de frustration et a, sans aucun doute, beaucoup contribué au raidissement d'attitude de ce pays à l'égard de l'Occident.

30. La délégation cambodgienne a appuyé la candidature de la Chine populaire, comme l'ont fait d'autres nations non communistes, parce qu'elle juge que l'absence de la Chine de notre assemblée est plus nuisible qu'utile. Nous avons donné, hier [754ème séance], nos raisons et nous n'y reviendrons pas.

31. Une objection de forme a été présentée qui mérite cependant examen. Certains membres très influents affirment que l'Assemblée des Nations Unies ne doit pas être considérée comme une sorte de superparlement universel ou devant tendre à l'universalité, mais comme un club de pays aimant la paix, où seules les nations pratiquant une certaine éthique et réunissant certaines conditions peuvent être admises.

32. Il semble que l'Organisation aurait intérêt à ne pas laisser naître de confusion dans les esprits au sujet de ce problème organique, qui commande la conception même de sa mission, et qu'elle devrait décider au plus tôt ce qu'elle est réellement. Ce n'est qu'après cette indispensable mise au point qu'on pourra régler le problème que pose chaque fois l'admission de nouveaux Membres. Mais il ne serait peut-être pas inutile, au cas où l'Organisation des Nations Unies se définirait comme un club de nations pacifiques, d'envisager non seulement les cas dans lesquels des nations seraient indignes d'y entrer, mais encore les cas de pays déjà Membres qui, par leur politique ou leur action anti-pacifique, ne seraient pas dignes de continuer à y siéger.

33. Un problème de sens commun s'ajoute d'ailleurs à la discussion sur les principes. On ne saurait, en effet, penser sérieusement qu'il est possible de régler le problème de Formose et de ses dépendances sans la participation du gouvernement de Pékin ou en offrant à celui-ci de discuter dans l'antichambre. Nous ne pourrions pas davantage mettre vraiment fin aux essais d'armes nucléaires aussi longtemps que la Chine,

placée au ban des nations et n'ayant à répondre de ses actes devant personne, pourra offrir le concours de ses savants et le refuge de son immense territoire aux recherches ou aux expériences qu'une puissance amie pourrait lui demander de poursuivre.

34. Notre intérêt le plus évident à tous égards est que la Chine s'engage à respecter les règles de notre organisation, car les pays qui n'ont pas pu ou pas voulu souscrire à des engagements internationaux n'ont eu, en général, qu'à y gagner. Un de nos voisins, en refusant de signer les accords de Genève de 1954, a pu, de ce fait, interdire le parti communiste chez lui sans donner prise à la critique. Nous, qui avons signé ces accords, et qui avons l'habitude d'honorer strictement notre signature, avons dû laisser un groupe communiste fonctionner légalement chez nous. Je me hâte de dire que le loyalisme à l'égard du Trône et le nationalisme de notre peuple ont opposé une barrière parfaitement efficace aux agissements de nos "rouges", qui n'ont pas pu faire entrer un seul des leurs dans notre parlement et n'ont obtenu qu'un nombre infime de voix (même pas 1 pour 100 des votants) aux dernières élections de mars 1958 (contre 3 pour 100 en septembre 1955).

35. Nous avons la faiblesse de penser que notre attitude, qui consiste à examiner tout problème sans idée préconçue et à nous prononcer selon notre conception de la justice, est bien dans la ligne tracée par les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes trop petits et trop faibles pour oser entreprendre une croisade pour le retour au libre arbitre qui pourrait, croyons-nous, atténuer beaucoup la tension persistante dont l'humanité risque de mourir. Aussi exprimerons-nous, en terminant, le vœu que d'autres puissances plus importantes ou mieux considérées sur le plan international prennent l'initiative — à laquelle nous nous joindrions avec enthousiasme — d'engager la lutte pour la tolérance et la sagesse contre la division et la haine, dans l'intérêt suprême de la paix.

36. M. ZORLU (Turquie) [traduit de l'anglais] : Je voudrais me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour vous exprimer les félicitations très sincères de la délégation turque à l'occasion de votre élection à la présidence de la treizième session de l'Assemblée générale. Votre carrière remarquable, l'expérience que vous avez acquise au sein de l'Organisation des Nations Unies, vos éminentes qualités de diplomate, votre impartialité et votre modération sont autant de garanties que les débats de la présente session seront dirigés avec compétence et couronnés de succès.

37. Nous voyons également dans votre élection un hommage rendu à votre pays, le Liban, qui n'a cessé, par les efforts constructifs qu'il a déployés dans le cadre des Nations Unies, de prouver son attachement aux principes inscrits dans la Charte de notre Organisation.

38. Au début de cette session, l'Assemblée générale a également exprimé sa confiance et son respect envers une autre personnalité éminente. Son Excellence le ministre des affaires étrangères du Soudan, M. Mahgoub. Ma délégation s'associe sincèrement à l'hommage que d'autres orateurs lui ont rendu du haut de cette tribune.

39. Je voudrais également rendre hommage à cette occasion au président sortant, sir Leslie Munro, représentant de la Nouvelle-Zélande, qui, durant une période particulièrement grave et tendue de l'histoire de notre

Organisation, a dirigé les travaux de l'Assemblée avec sagesse, avec compétence et d'une manière qui lui fait honneur, autant qu'à son pays.

40. A la douzième session et lors de la session extraordinaire d'urgence qui s'est tenue cet été, l'Assemblée générale s'est trouvée en face de plusieurs problèmes extrêmement importants. Malgré la complexité de beaucoup d'entre eux et l'opposition des points de vue défendus par les porte-parole des puissants intérêts en présence, nous pouvons estimer, à mon avis, que certains des résultats obtenus grâce à nos efforts communs constituent de précieuses contributions en vue de l'établissement d'une atmosphère de conciliation internationale. Les principes directeurs réaffirmés par l'Assemblée générale dans ses dernières résolutions à propos de différentes questions, pourront, s'ils sont appliqués sincèrement et avec conscience, servir de base solide aux progrès futurs.

41. Par ailleurs, plusieurs problèmes, dont certains mettent directement en jeu le sort de l'humanité, se posent encore à nous de façon menaçante en ce début de session.

42. Tout le monde reconnaît aujourd'hui que l'Organisation des Nations Unies exerce une influence directe et positive sur l'évolution de beaucoup de questions dans les domaines politique, économique et social.

43. Cependant, il faut admettre aussi que certaines doctrines et certains actes qui échappent au contrôle de notre organisation et qui sortent de son cadre nous placent devant les réalités d'une situation mondiale qui domine et dépasse les débats de l'Assemblée générale.

44. Le monde d'aujourd'hui est toujours en proie à la crainte, à la méfiance et à l'insécurité. Ni l'usage ou la menace de la force, ni le recours à la violence pour réaliser des ambitions politiques ou idéologiques, ni l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats ou territoires, n'ont été abolis comme le voudrait la Charte.

45. Cet état de choses a naturellement des effets directs sur les délibérations de l'Organisation des Nations Unies. Il limite la portée de ses activités et empêche de résoudre des problèmes essentiels tels que celui du désarmement et de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques plutôt que belliqueuses. Il rend insolubles de nombreuses questions de caractère plus ou moins local et particulier, en mêlant aux discussions des polémiques et de la propagande partisane.

46. Les déficiences de notre organisation résultent donc en grande partie des aspects imparfaits que présente la situation mondiale à un moment où tant de problèmes essentiels exigent une prompt solution.

47. Mon gouvernement reconnaît ces déficiences et ces limitations, qui ont malheureusement des répercussions à l'intérieur de l'Organisation des Nations Unies au stade actuel de son évolution. Malgré cela, la Turquie a toujours fait et continuera à faire de l'attachement aux Nations Unies et du respect des buts et des principes de la Charte la pierre angulaire de sa politique étrangère. Le peuple et le gouvernement turcs ont mis leurs espoirs et leur confiance dans la coopération internationale dans le cadre des Nations Unies, et dans des accords régionaux tels qu'ils sont prévus par la Charte des Nations Unies, pour réduire dans la mesure du possible les dangers qui menacent aujourd'hui l'humanité et coordonner les efforts visant à les éliminer progressivement et complètement. C'est pourquoi ma délégation sera heureuse, comme précédem-

ment, de participer, dans un esprit de bonne volonté et de coopération, aux délibérations de l'Assemblée générale afin de servir par tous les moyens possibles la cause de la paix et de la compréhension internationales.

48. Je voudrais maintenant exposer brièvement les vues de ma délégation sur quelques-uns des problèmes qui se posent au début de la présente session.

49. Au premier plan de nos préoccupations, lorsque nous nous efforçons de réduire la tension internationale et le danger de guerre, doit être l'abolition de l'usage de la force comme moyen de régler les différends internationaux. Le recours à la force, sauf dans les cas de légitime défense individuelle ou collective, est interdit par la Charte. La violence en tant que technique au service d'une politique ou d'une idéologie est toujours allée à l'encontre des buts de ses auteurs, car elle porte en elle les germes de la riposte. Par suite de la tension qui règne actuellement dans le monde et de la capacité de destruction des armes modernes, le recours à la force pour résoudre unilatéralement les différends internationaux entraîne pour l'humanité tout entière la possibilité de dangers d'une gravité inconnue jusqu'à présent. C'est pourquoi chaque fois que, dans une partie quelconque du monde, on a recours à la force pour tenter de régler un conflit, les Membres de l'Organisation des Nations Unies ont pour devoir de conseiller à la puissance qui a pris une telle initiative de suivre la voie marquée par la Charte.

50. La situation actuelle dans le détroit de Taïwan est un sujet de préoccupations et d'inquiétudes pour le monde entier. Dans cette région, une des parties, violant les principes dont j'ai parlé, s'est servie de façon flagrante de la force pour tenter d'imposer une solution par des méthodes de violence.

51. Une agression contre le territoire d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies doit être considérée avec inquiétude par tous les autres Membres, quelles que soient les raisons que l'on puisse faire valoir pour la justifier. Dans de telles circonstances, les efforts que fait un Etat Membre pour prêter assistance au pays victime de l'agression ne peuvent être considérés que comme dignes d'éloges.

52. Nous espérons, pour notre part, que l'on écartera tout recours à la force pour régler cette question, comme on devrait le faire pour tous les différends internationaux. C'est pourquoi ma délégation se félicite des efforts déployés actuellement à Varsovie pour amener un règlement pacifique du conflit. Nous espérons que ces négociations seront couronnées de succès. En même temps, nous devons réaffirmer le principe que le monde ne peut vivre en paix que si l'on s'abstient de recourir à la force et si l'on empêche l'agression de triompher.

53. Dans cet ordre d'idées, je tiens à exprimer notre conviction que les Membres de l'Organisation des Nations Unies ne négligeront aucun effort pour régler le problème qui se pose dans le détroit de Taïwan comme le veut la Charte, c'est-à-dire sur la base du respect des droits de tout Etat Membre et sans recours à la force.

54. Il y a quelques semaines, l'Assemblée générale, réunie en session extraordinaire d'urgence, a examiné plusieurs questions importantes relatives au Moyen-Orient. Etant donné que la Turquie fait partie du groupe des nations du Moyen-Orient, le peuple turc considère avec une sympathie, une compréhension et un intérêt particuliers tous les problèmes concernant

cette région clef du monde. Ce qu'espère ardemment le peuple turc pour toute la région dont la Turquie fait partie, c'est le renforcement des relations amicales entre les divers pays de cette région, le règlement de tous les différends d'une manière compatible avec les intérêts de chacun des intéressés et le développement progressif des peuples du Moyen-Orient dans les domaines politique, économique et social.

55. C'est dans cet esprit que ma délégation a donné son appui total au projet de résolution proposé par tous les Etats arabes qui font partie de l'Organisation des Nations Unies. Cette résolution réaffirmait les principes du respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les Etats, ainsi que celui de la non-ingérence dans les affaires intérieures de chacun. Elle priait également le Secrétaire général de prendre, en consultation avec les gouvernements intéressés, les arrangements d'ordre pratique qui aideraient la façon appropriée à maintenir les buts et les principes de la Charte en ce qui concerne le Liban et la Jordanie et faciliteraient ainsi le retrait des troupes étrangères.

56. Nous serions extrêmement heureux si cette résolution était appliquée efficacement à la satisfaction de tous les pays intéressés. A ce sujet, je tiens à exprimer à nouveau la confiance de mon gouvernement dans le Secrétaire général, M. Hammarskjöld, et en son dévouement aux principes de la Charte. Nous sommes certains que le Secrétaire général n'a épargné aucun effort pour s'acquitter des tâches importantes qui lui avaient été confiées par l'Assemblée générale. Nous espérons trouver sous peu dans son rapport des indications encourageantes touchant la mise en œuvre de la résolution de l'Assemblée générale.

57. Pour ce qui est de la question algérienne, c'est avec une profonde tristesse que nous devons constater notre impuissance à favoriser tout progrès dans la voie d'une solution équitable, pendant que dans ce malheureux pays des hommes continuent à connaître la souffrance. Il conviendrait d'encourager vivement tous les efforts de conciliation avant que la situation ne s'aggrave encore plus.

58. Parmi les questions politiques qui figurent à l'ordre du jour de la session actuelle, celle de Chypre intéresse tout particulièrement mon pays parce qu'elle a trait à un territoire non autonome qui se trouve à proximité immédiate du territoire continental de la Turquie et dont une partie de la population est turque. Les Chypriotes turcs, menacés jusque dans leur existence, ont adressé des appels pressants à mon gouvernement, le priant instamment d'informer les membres de l'Assemblée générale de la situation intolérable dans laquelle ils se trouvent du fait des actes commis par des terroristes encouragés de l'extérieur. Ils nous demandent également de faire savoir à l'Assemblée qu'ils sont résolus à ne pas se laisser dépouiller de leurs droits les plus élémentaires par l'assujettissement à une nouvelle souveraineté étrangère, assujettissement contraire à leurs vœux, et cela pour des raisons valides.

59. Des plans visant à annexer Chypre à la Grèce ont été mis en avant, les uns sous le nom d'*hénoxis*, les autres sous le signe de "l'autodétermination" et parfois aussi de "l'indépendance". En réalité, il n'y a pas de nation chypriote distincte. Il y a une Turquie et une Grèce, toutes deux indépendantes, et, en outre, le territoire de Chypre sur lequel vivent deux communautés natio-

nales. Une partie de la population de cette île est composée de Grecs, dont les chefs réclament l'union avec la Grèce. Quant à l'autre partie, elle se compose de Turcs qui veulent être rattachés à la Turquie et n'acceptent pas d'être placés sous la domination grecque.

60. Pour ces diverses raisons, l'indépendance ne constitue pas une solution pratique de la question de Chypre. Le slogan de l'indépendance a été lancé occasionnellement par des extrémistes grecs qui estimaient que c'était là un moyen d'obtenir l'annexion à la Grèce de l'île de Chypre tout entière, y compris sa population turque.

61. Récemment, le Gouvernement du Royaume-Uni a proposé un nouveau plan au sujet de Chypre. Il est certain que ce plan n'apporte pas une solution entièrement satisfaisante pour le Gouvernement turc et la population turque de Chypre. Cependant, il offre du moins l'avantage de préparer le terrain en vue d'une collaboration entre les deux communautés et les gouvernements intéressés. De telles tentatives communes visant à résoudre des problèmes internationaux sont prescrites par la Charte et sont conformes aux pratiques en honneur entre les nations. Il faut reconnaître que le Royaume-Uni a fait des efforts considérables pour jeter les bases d'une action dans ce sens. Nous ne voudrions pas que l'on puisse nous rendre responsables de l'échec de ces efforts. Par ailleurs, le nouveau plan a le mérite de proposer l'instauration d'une administration démocratique pour les deux communautés vivant à Chypre. A un moment où cette île est, chaque jour, le théâtre d'effusions de sang et de drames et où les deux communautés se trouvent devant l'atroce perspective d'une guerre civile, mon gouvernement a soigneusement pesé les graves responsabilités qui découlent pour lui de cette alternative, ou bien donner une possibilité de réussite à ces mesures transitoires, ou bien adopter une attitude négative. Nous avons décidé — et les Chypriotes turcs l'ont fait également — de leur donner une possibilité de réussite.

62. Pour ce qui est des Chypriotes turcs, leurs progrès dans la voie de la démocratie, selon les prescriptions de la Charte des Nations Unies, ont été empêchés jusqu'à présent par le fait que, durant un grand nombre d'années, les éléments extrémistes de la communauté grecque se sont refusés à appuyer toute réforme qui ne comporterait pas la perspective d'une annexion de l'île de Chypre tout entière à la Grèce. Les Chypriotes turcs ont décidé de coopérer désormais à la mise sur pied d'institutions démocratiques pour assurer la gestion de leurs propres affaires. Si le Gouvernement grec et la communauté grecque de Chypre le font également, l'île tout entière pourra entrer dans une phase nouvelle de son histoire, qui la fera progresser vers les idéaux prônés par la Charte. Nous espérons ardemment qu'il en sera ainsi.

63. En effet, nul n'ignore que le Gouvernement turc n'a épargné jusqu'à ce jour aucun effort pour parvenir à une solution démocratique, pacifique, juste et en harmonie avec les intérêts légitimes de toutes les parties en cause. Nous avons encouragé la négociation, la conciliation et le compromis. Nous l'avons fait parce que nous croyons que le fait de respecter également les légitimes aspirations des Chypriotes grecs et celles des Chypriotes turcs, n'est pas et ne doit pas être rendu incompatible avec le maintien de relations amicales entre la Turquie, la Grèce et le Royaume-Uni, auxquelles nous attachons un grand prix.

64. Lorsque cette question sera discutée à la Première Commission, ma délégation accomplira sa tâche dans l'intérêt de la justice, de la paix et du respect des droits de l'homme.

65. Un des principaux problèmes auxquels l'Assemblée générale doit consacrer sans cesse son attention est celui, essentiel, du désarmement. Jusqu'à ce jour, l'action de l'Assemblée générale dans la recherche d'une solution à ce problème d'importance vitale n'a permis qu'en partie de surmonter certains des obstacles qui empêchent de réaliser des progrès appréciables. Durant la dernière phase de nos activités, les recommandations de l'Assemblée générale, qui avaient reçu l'appui d'une très forte majorité, n'ont pas été appliquées, car la Commission du désarmement et son Sous-Comité ont été empêchés de se réunir.

66. Comme tous les pays pacifiques représentés ici, mon pays attribue une importance essentielle à la question du désarmement. Le peuple et le Gouvernement turcs n'ont d'autre ambition, n'ont d'autre aspiration que celle de consacrer leur énergie et leurs ressources au progrès économique, social et culturel. De plus, le peuple turc est un peuple profondément épris de paix. Pour toutes ces raisons, le Gouvernement turc n'épargnera aucun effort pour apporter sa contribution à tout progrès — même s'il ne s'agit au stade initial que d'un progrès partiel — sur la voie d'un désarmement universel et général, comportant des arrangements relatifs aux armements nucléaires et de type classique, dont l'application serait assurée par un contrôle international efficace.

67. A cet égard, nous nous réjouissons des résultats encourageants obtenus par la conférence qui a réuni cet été à Genève les experts de huit Etats Membres chargés de déterminer les moyens techniques propres à déceler les violations d'un accord éventuel sur la suspension des essais d'armes nucléaires. Nous nous réjouissons aussi de ce que deux grandes conférences soient prévues pour le mois de novembre à Genève en vue d'étudier la possibilité de réaliser un accord sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires et d'entreprendre des études techniques sur la question des attaques par surprise. Nous espérons qu'avant la fin de la session actuelle de l'Assemblée générale, nous pourrions nous réjouir à l'annonce de résultats favorables.

68. En attendant des résultats plus concrets dans le domaine du désarmement général, mon gouvernement est animé d'une ardente volonté de coopérer avec tous les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies en vue de défendre les principes et de consolider les organes chargés d'assurer la sécurité collective.

69. En effet, le fondement même de notre organisation, tel que la Charte le conçoit, c'est la sécurité collective. La Charte doit être constamment adaptée, dans son esprit, à des situations et à des nécessités nouvelles, à la lumière de notre expérience, de nos succès et de nos échecs. C'est ainsi qu'un certain nombre de décisions prises en 1950 par l'Assemblée générale sous le titre "L'union pour le maintien de la paix" ont déjà prouvé leur efficacité dans plusieurs cas où le Conseil de sécurité a été empêché de s'acquitter de ses tâches les plus importantes. Je suis convaincu que même les gouvernements qui, à l'origine, y étaient opposés en ont maintenant reconnu l'utilité. De l'avis de mon gouvernement, la création d'une force permanente des Nations Unies est une suite naturelle et nécessaire aux mesures

déjà prises pour la consolidation de la sécurité collective. Nous espérons que la présente session de l'Assemblée générale permettra de réaliser des progrès marqués dans cette voie.

70. Au nombre des questions les plus importantes qui réclament notre attention constante, il convient de citer celle que pose le fait que les nations allemande, coréenne et vietnamienne, dont chacune avait constitué jusqu'à une époque récente un seul peuple, vivant sur le sol d'un seul pays et dans le cadre d'un seul Etat, sont encore artificiellement divisées 13 ans après la fin de la guerre. Depuis des siècles, le peuple turc entretient des relations très étroites avec le peuple allemand dans les domaines culturel, scientifique et économique, et il a une vive sympathie et une grande compréhension pour sa situation actuelle. Je tiens à exprimer, au nom de mon gouvernement, l'ardent espoir que ces pays pourront être unifiés à nouveau par des moyens démocratiques et pacifiques.

71. Un des problèmes les plus importants qui se posent aujourd'hui au monde découle de la nécessité de développer les mesures de coopération destinées à soutenir les efforts des pays sous-développés pour élever leur niveau de vie, et d'intensifier la collaboration entre pays avancés et pays peu développés.

72. Bien que l'on ait mis en œuvre de nombreux programmes bilatéraux, régionaux et multilatéraux pour favoriser l'élévation du niveau économique, culturel et social dans de vastes régions du monde, il reste encore beaucoup à faire dans le cadre des Nations Unies. La disparité actuelle entre les régions avancées et les régions peu avancées du monde doit être regardée comme inadmissible à une époque où l'homme est si volontiers enclin à se glorifier de progrès techniques sans précédent.

73. En ce qui concerne la coopération internationale en matière de développement économique, nous avons appris avec satisfaction, au cours de la période qui a précédé immédiatement la session actuelle, que l'on avait créé une Commission économique pour l'Afrique et que l'on allait peut-être instituer une organisation économique régionale groupant un certain nombre de pays arabes. Nous avons reçu récemment des nouvelles encourageantes au sujet des perspectives d'organisation d'un fonds de développement pour les pays de l'Amérique latine. Nous souhaitons le succès à ces louables entreprises.

74. Dans le même ordre d'idées, nous avons été heureux d'entendre la déclaration que le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique a faite il y a quelques jours devant l'Assemblée [749ème séance], et qui constitue l'indice encourageant que la coopération internationale dans le domaine économique est entrée dans une phase nouvelle.

75. Ma délégation n'épargnera aucun effort durant les délibérations de la présente session pour se joindre à toutes les autres délégations dans la lutte que l'Organisation des Nations Unies doit continuer à mener contre la pauvreté, la maladie et l'analphabétisme. C'est dans cet esprit que nous appuierons tous les efforts visant à accélérer le rythme du progrès dans la voie de l'élévation du niveau de vie dans les pays sous-développés.

76. En conclusion, je tiens à exprimer à nouveau l'espoir du gouvernement et du peuple turcs que l'Assemblée générale verra, durant la présente session, les efforts qu'elle déploie au service de la cause de la com-

préhension, de la paix et de la sécurité internationales couronnés de succès, et que, sous la direction compétente de son président, elle pourra réaliser des progrès considérables dans la voie d'une solution des graves problèmes qui retiennent encore à l'heure présente l'attention anxieuse des peuples du monde.

77. M. DERESSA (Ethiopie) [traduit de l'anglais] : Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur, de votre accession à la présidence de cette assemblée. Pendant les nombreuses années où vous avez représenté votre pays à l'Assemblée générale, nous avons tous pu apprécier l'intelligence et les qualités diplomatiques et personnelles qui vous ont valu une place aussi éminente aux Nations Unies. L'Ethiopie qui, depuis si longtemps, entretient avec le peuple libanais des relations d'amitié traditionnelle vous félicite, vous et votre pays, de ce grand honneur. Je voudrais aussi, à cette occasion, rendre hommage au nom de la délégation éthiopienne à l'élévation d'esprit et à l'impartialité dont le très distingué représentant de la Nouvelle-Zélande, sir Leslie Mynro, a fait preuve dans la direction des débats de la douzième session de l'Assemblée.

78. Si je prévois que l'Assemblée générale obtiendra, au cours de cette treizième session, des résultats remarquables, c'est que je pense à la période d'activité qui a précédé son ouverture. Mes collègues se rappelleront les événements historiques qui se sont produits entre les dixième et onzième sessions, et qui ont nécessité la convocation d'une session extraordinaire. Nous nous souvenons tous des débats qui ont eu lieu alors, et de la décision capitale d'établir une force de police des Nations Unies pour les régions troublées. De même, la treizième session suit de très près la session extraordinaire qui s'est occupée, avec tant de succès, de la récente crise du Moyen-Orient. Il faut espérer que nos débats prochains — qui ont une telle importance pour la paix du monde en ce moment — seront marqués au coin de l'énergie et de la compréhension.

79. L'accroissement réconfortant de la puissance et du prestige de l'Organisation est, de l'avis de ma délégation, dû en grande partie à l'augmentation du nombre des Etats Membres au cours des années passées. Depuis trois ans, l'Organisation s'est accrue dans la proportion d'un tiers à peu près, du fait de l'admission de nouveaux Membres, presque tous des petits pays qui avaient, pour la plupart, récemment accédé à l'indépendance. En d'autres termes, notre Organisation, depuis la fin de la guerre, a travaillé inlassablement à libérer les peuples soumis autrefois à la domination étrangère. Ces éléments vigoureux que représentent les peuples jeunes, profondément conscients de leur destinée nationale et sensibles à celle des autres dans des circonstances semblables, ont apporté une force vitale et libératrice dans les discussions et les décisions de cette assemblée. L'Ethiopie, qui a dû longtemps combattre courageusement pour conserver son indépendance et sa liberté, éprouve pour ces jeunes Membres de l'Organisation des Nations Unies la plus grande sympathie et la plus solide amitié.

80. Il est significatif également que ces élans de sympathie et de compréhension aient été à la base de la collaboration fructueuse qui s'est manifestée si éloquentement par l'acceptation unanime de la résolution adoptée il y a moins d'un mois. La délégation éthiopienne est convaincue pour sa part que cette unanimité est un hommage rendu à la résolution des nouveaux Etats de concilier leurs divergences de vues et d'intérêts pour servir la poursuite d'un but plus général : le dévelop-

pement des principes de la sécurité collective dont la reconnaissance s'impose, à cette heure, avec tant d'urgence.

81. Du fait de leur action courageuse au cours des sessions extraordinaires de 1956 et de 1958, les Nations Unies se sont parées d'un nouveau prestige, et sont aujourd'hui mieux à même de faire face aux crises. Ce résultat est dû non seulement à l'attitude résolue prise par diverses délégations, mais dans une égale mesure au courage et à l'intelligence qui ont guidé et inspiré notre éminent Secrétaire général. Il n'en reste pas moins que nous ferions preuve de négligence si, par inaction ou indifférence, nous laissions perdre le bénéfice des progrès réalisés. Bien que les problèmes qui se sont posés à ces deux assemblées soient déjà orientés vers des solutions pratiques, ils n'en demeurent pas moins et demandent notre attention la plus sérieuse. Il faut que sans répit nous élevions la construction que soutient la charpente édifiée avec tant de peine en ces heures critiques. Les événements qui ont suivi semblent avoir justifié la création de la Force d'urgence des Nations Unies, et nous attendons avec grand intérêt le rapport du Secrétaire général sur cette question. Entre-temps, nous relevons avec satisfaction la déclaration dans laquelle il a précisé que "toute force de ce genre, à moins qu'elle ne soit créée par le Conseil de sécurité conformément au Chapitre VII de la Charte, doit être constitutionnellement une force non combattante, n'opérant sur le territoire des pays intéressés qu'avec leur assentiment et utilisée seulement à la suite d'une décision prise, concernant un cas précis, par le Conseil de sécurité ou l'Assemblée générale, aux fins nettement internationales qu'autorise la Charte en matière de règlement pacifique des différends". [A/3844/Add.1, p. 2.]

82. On peut cependant — et cela est encourageant — discerner clairement l'existence d'une tendance nouvelle à porter certaines situations à l'attention du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale; ceux qui pensent que les termes de la Charte sont trop vagues et dépourvus d'efficacité lorsqu'il s'agit de venir en aide aux Etats qui se sentent sous la menace d'une agression tirent de cette tendance un sérieux réconfort. La délégation de l'Ethiopie à la Conférence des Nations Unies de San-Francisco a combattu longtemps mais en vain pour faire adopter des termes plus précis et plus rassurants que ceux de l'Article 35 de la Charte. On sait que cet article se borne à permettre aux Membres de l'Organisation d'attirer l'attention du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale sur un différend ou une situation, mais qu'il n'impose pas l'obligation de donner suite, en fait, à la demande d'examen. Les événements des 10 dernières années, et plus particulièrement ceux qui ont fait l'objet des deux sessions extraordinaires dont j'ai parlé, ont apporté un grand réconfort aux petits Etats du monde qui peuvent souvent craindre de devenir les victimes d'une agression.

83. Il est significatif que ceux qui, il y a deux ans, se sont sentis en danger, ont pu se tourner avec confiance vers notre Organisation pour lui demander son aide. De même, l'Assemblée a examiné avec le plus grand soin les requêtes d'autres Etats qui se sentaient menacés. En disant cela, je ne veux en aucune manière entrer dans le fond des questions qui ont été soumises à notre attention lors de la session extraordinaire, ni porter un jugement sur la valeur des requêtes adressées à l'Assemblée. Mais le fait qui semble à ma délégation revêtir une haute importance, c'est qu'une tra-

dition est en train de naître, tradition particulièrement importante pour tous les Membres de cette organisation qui pourraient craindre pour leur sécurité future.

84. Il est vrai que cette évolution s'est produite à l'Assemblée générale plutôt qu'au Conseil de sécurité, car les petits Etats ont peut-être un sens plus aigu de l'urgence et de l'angoisse qui poussent d'autres petites nations à rechercher l'appui des Nations Unies. La prééminence de l'Assemblée générale est donc aujourd'hui la seule garantie du triomphe certain du principe de la sécurité collective.

85. En prenant, le mois dernier, sa décision unanime, l'Assemblée générale, à sa session extraordinaire, a sagement tenu compte des causes profondes qui ont provoqué — et qui pourraient encore provoquer — des crises répétées dans le Moyen-Orient. Parmi ces causes, il faut citer tout particulièrement la nécessité de fournir aux nations du Moyen-Orient les ressources financières qui leur permettront d'améliorer leur sort et de suivre les progrès rapides, économiques et sociaux, qui caractérisent le monde d'aujourd'hui. Les points 28, 29 et 30 de notre ordre du jour concernant le développement économique des pays sous-développés, les programmes d'assistance technique et l'aide au peuple ami du Royaume-Uni de Libye, devaient servir de cadre, au cours de la présente session, à une discussion plus générale de ce problème vital qui porterait sur les pays d'Afrique aussi bien que sur ceux du Moyen-Orient, sur les pays qui attendent l'indépendance comme sur ceux qui viennent d'y accéder. Le Secrétaire général a fait observer avec juste raison que l'assistance des Nations Unies, dans ce domaine, tend à éviter que se produisent les tensions politiques et les difficultés qui, trop souvent, accompagnent les programmes d'assistance bilatéraux [A/3844/Add.1, p. 4]. La délégation éthiopienne recommande donc chaleureusement que cette assistance soit renforcée et étendue, en particulier dans le cas des pays qui attendent d'obtenir leur indépendance.

86. Pour sa part, l'Ethiopie est prête à contribuer directement à l'évolution des peuples d'Afrique, ses frères et voisins. Elle consacrera toute son énergie à atteindre ce but, qui ne peut plus rester à l'état d'espoir et qui s'est déjà, aujourd'hui, transformé en une nécessité impérieuse. L'Ethiopie a travaillé activement dans ce sens au succès de la première Conférence des Etats africains indépendants qui s'est tenue cette année à Accra et qui se réunira la prochaine fois à Addis-Abéba.

87. L'Ethiopie, que sa Majesté l'Empereur guide avec sagesse et clairvoyance, se réjouit aussi vivement d'avoir été choisie comme siège de la Commission économique pour l'Afrique dont la première réunion se tiendra à Addis-Abéba, au mois de décembre prochain.

88. Toutefois, en Afrique comme au Moyen-Orient, les solutions économiques ne sauraient à elles seules suffire. Comme je l'ai déjà fait observer l'année dernière, au cours de la douzième session de l'Assemblée, l'Afrique est le seul continent où un aussi grand nombre de nations sont encore soumises à la domination coloniale [693ème séance, par. 27]. C'est un fait déplorable mais indéniable que les peuples africains, même les Etats indépendants, se trouvent constamment en butte de la part des puissances non africaines à une attitude qui ne répond plus aux réalités du moment, mais dans laquelle elles se cantonnent obstinément. Il est temps que ces puissances comprennent que l'Afrique n'est plus la scène qui convient à leur poli-

tique. Les gouvernements des Etats indépendants d'Afrique ne peuvent rester indifférents devant une telle attitude. Le mouvement vers la liberté et l'indépendance des peuples africains doit se poursuivre sans entrave. Non seulement ces peuples doivent accéder à l'indépendance, mais encore ils doivent pouvoir jouir des avantages de la liberté et accomplir leur destinée sans avoir à poursuivre la lutte contre une politique qui vise à rétablir les intérêts impérialistes discrédités. Si la diplomatie ne fournit pas maintenant un effort déjà tardif, les peuples d'Afrique, las de cette incompréhension, revendiqueront leurs droits inaliénables.

89. C'est dans cette enceinte que les petites nations du monde, unies par des traditions de souffrance et de résistance à l'oppression et par leurs sympathies profondes, peuvent contribuer puissamment à développer leur collaboration pacifique avec les Etats plus importants. Pour cette raison, la délégation éthiopienne appuie chaleureusement la proposition qui figure à l'ordre du jour de la treizième session et qui vise à augmenter le nombre des membres du Conseil de sécurité.

90. Il en est de même en ce qui concerne la proposition qui vise à augmenter le nombre des juges à la Cour internationale de Justice. Nous ne devons jamais oublier le préambule de la Charte qui nous fait obligation de "créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international". C'est aujourd'hui aux petits Etats du monde qu'il appartient de mener la lutte pour faire assurer le respect des traités, à une époque où ce principe, plutôt que d'être respecté, est battu en brèche. L'Ethiopie, comme tant de petits Etats Membres de cette organisation, reste convaincue que la paix et la sécurité ne peuvent être assurées que dans le respect inaltérable du droit et des obligations internationales.

91. C'est en songeant à ce noble idéal que la délégation éthiopienne félicite la Commission du droit international qui a codifié les règles relatives aux relations et immunités diplomatiques, le droit de la mer et le régime juridique des eaux historiques, et qui a aussi, à juste titre, consacré un examen approfondi à la question de la procédure arbitrale. La délégation éthiopienne est la première à proclamer son attachement fervent au règne du droit et au règlement des controverses internationales par le recours aux procédures juridiques.

92. On a beaucoup parlé ici de l'importance qu'il y a à réaliser des progrès dans la voie du désarmement. Tous les petits Etats envisagent avec horreur la perspective d'une guerre mondiale, dans laquelle ils ne seraient que les victimes innocentes de forces sur lesquelles ils ne peuvent rien. Ils doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir, même si leur possibilité d'action est limitée, pour favoriser le progrès du désarmement. Mais il est décourageant de constater que ni la charge croissante des dépenses d'armements ni la menace terrible des dangers physiques n'ont, jusqu'à présent, ralenti de façon sensible la course aux armements ou dissuadé les grandes puissances d'utiliser souvent la menace et le déploiement de la force comme arguments diplomatiques. En outre, il est déplorable de devoir noter que même les questions relatives aux petits Etats qui, eux, ont horreur de la guerre, peuvent provoquer, et provoquent en fait régulièrement aujourd'hui, la menace du recours à la force de la part des grandes puissances. Il serait naïf d'espérer que l'on renonce à de

telles méthodes tant que la force militaire sera une réalité tangible. Mais les petits Etats peuvent éviter, assurément, que des pays tiers ne prennent prétexte de leur situation pour recourir à la force ou à la menace de la force. C'est leur obligation suprême jusqu'à ce que le désarmement et le règne du droit remplacent effectivement l'accumulation de force militaire.

93. Je ne voudrais pas terminer sans exprimer l'espoir que les progrès modestes mais encourageants qui ont été réalisés cette année à Genève, au cours de la conférence d'experts relative aux essais nucléaires¹ puissent ouvrir la voie à d'autres solutions plus générales dans le domaine du désarmement.

94. M. DAVID (Tchécoslovaquie) [*traduit du russe*] : La treizième session de l'Assemblée générale s'ouvre dans une atmosphère internationale tendue qui suscite de graves inquiétudes. Si l'on veut que l'Organisation des Nations Unies puisse s'acquitter de sa mission, il est indispensable qu'elle prenne immédiatement des mesures décisives et efficaces en vue d'écarter le danger de guerre et de développer la collaboration amicale entre les peuples conformément aux principes de la coexistence pacifique.

95. Coexistence pacifique ou guerre, telle est la question cruciale qui se pose aujourd'hui sur le plan international.

96. D'une part, les milieux gouvernementaux bellicistes, dans les Etats impérialistes de l'Occident, poursuivent et intensifient leurs campagnes contre la paix et l'établissement d'une coopération amicale entre les peuples. Ils renforcent leurs armements, en particulier dans le domaine des armes nucléaires, et se servent des blocs militaires agressifs et des bases militaires situées en territoire étranger pour mettre à exécution leurs plans expansionnistes, qui sont une menace à la paix. Cette politique provoque l'accroissement de la tension internationale.

97. Le rôle principal à cet égard est joué par les milieux agressifs des Etats-Unis, qui s'efforcent, par leur politique dite de "position de force" ou du "bord de la guerre", par l'organisation d'activités subversives et par l'ingérence armée, de parvenir à l'hégémonie mondiale et d'empêcher le progrès de l'humanité.

98. D'autre part, on voit se développer sans cesse les forces pacifiques qui mènent une lutte acharnée pour renforcer la paix et la sécurité internationales. Par leur union, par leur détermination, elles ont su jusqu'à présent empêcher un conflit armé et protéger la paix universelle.

99. Dans cette lutte décisive des peuples pour la paix et le progrès, contre la guerre et la réaction, le rapport des forces dans le monde favorise de plus en plus, avec le temps, les partisans de la coexistence pacifique des Etats, quel que soit leur régime social, de la solution des problèmes internationaux en suspens par voie de négociation et d'une diminution radicale de la tension internationale. Les forces de l'agression auront beau s'y opposer, "le vent d'est — comme on le dit très justement en République populaire de Chine — souffle plus fort que le vent d'ouest". On assiste également à une modification décisive du rapport des forces en faveur des peuples qui luttent contre le colonialisme.

100. Les peuples pacifiques ne doivent cependant pas relâcher leur vigilance, surtout au moment où, en deux

¹ Conférence d'experts chargée d'étudier la possibilité de déceler les violations d'un accord éventuel sur la suspension des essais nucléaires, tenue à Genève du 1^{er} juillet au 21 août 1958.

points du globe, a surgi une menace grave à la paix et à la sécurité et où la politique agressive des puissances occidentales, plus particulièrement celle des Etats-Unis, place de nouveau le monde à deux doigts d'un conflit armé.

101. Il s'agit en premier lieu de l'Extrême-Orient, sur lequel l'attention du monde est fixée ces jours-ci. La sérieuse aggravation de la tension dans la région de Taiwan porte en soi le danger d'une conflagration.

102. Cette situation est due à l'agression commise par les Etats-Unis contre la République populaire de Chine. Les forces armées américaines ont occupé le territoire chinois de Taiwan et des Pescadores et l'ont transformé en une base militaire qu'ils utilisent contre la République populaire de Chine et d'autres pays pacifiques. Elles protègent la clique de traîtres retranchés dans ces îles, qui se sont enfuis du continent où ils redoutaient la colère du peuple chinois. Maintenant, elles menacent d'étendre leur agression aux îles situées à proximité immédiate de la côte chinoise.

103. La marine et l'aviation américaines violent de propos délibéré les eaux territoriales et l'espace aérien de la Chine et s'efforcent de contrecarrer les efforts légitimes du peuple chinois en vue de libérer ces îles. L'action agressive des Etats-Unis s'abrite derrière des déclarations relatives au respect des "obligations" contractées à l'égard de l'aventurier Tchang Kai-chek qui a subi un échec total et a été chassé par le peuple chinois.

104. Ces derniers temps, les Etats-Unis ont précipitamment pris des dispositions pour renforcer leur marine de guerre dans le détroit de Taiwan et ils amènent en Extrême-Orient des bâtiments de guerre qui se trouvaient en différents points du monde. Ces mouvements, qui servent à prouver la puissance des Etats-Unis, ont pour but d'imposer à la République populaire de Chine le diktat américain par la menace et le chantage.

105. Si les Etats-Unis, dans l'exécution de leur politique d'agression, jugent insuffisantes les ressources normales de la diplomatie, ils recourent à des méthodes d'ingérence directe, à la menace et à la violence déclarée. En dehors des formes trop connues de cette politique — émissions subversives de la radio dite "Europe libre" et de la "Voix de l'Amérique", lâchers de ballonnets et envoi de saboteurs — les milieux dirigeants américains emploient depuis peu une nouvelle méthode qui consiste à déplacer leur marine et leur aviation militaire d'un point à un autre comme un joueur d'échecs ferait de ses pièces. Cherchant à aggraver la situation dans la région de Taiwan, ils vont jusqu'à menacer d'employer l'arme atomique. Les forces interventionnistes américaines stationnées dans la région de Taiwan sont dotées de fusées et d'armes nucléaires, ce qui accentue le danger d'une guerre où l'on utiliserait des armes de destruction massive.

106. Sur le plan politique, il serait naïf de supposer que des démonstrations militaires et les menaces de recourir aux armes atomiques auxquelles se livrent des généraux vantards puissent faire peur au grand peuple chinois, qui ne craint personne et qui, plus d'une fois, a donné à l'agresseur une leçon salutaire. Le peuple chinois lutte pour une juste cause, pour libérer son propre territoire de l'occupation étrangère; c'est pourquoi il a le plein appui de tous les peuples pacifiques. Etroitement groupé autour de son gouvernement — le Gouvernement central du peuple de la République

populaire de Chine — le peuple chinois n'est pas isolé dans sa lutte légitime. Il a des alliés sûrs, des amis fidèles, au nombre desquels le peuple tchécoslovaque s'honore de compter. Nous sommes résolument aux côtés du peuple chinois, auquel nous unissent des liens d'amitié profonde et solide, dans sa lutte contre l'agression américaine, pour le respect des droits légitimes de la République populaire de Chine.

107. L'Organisation des Nations Unies devrait condamner dans les termes les plus catégoriques les actes arbitraires des Etats-Unis, qui s'arrogent le droit de fixer les prétendues limites de leur défense et du champ d'opérations de leurs forces armées sur le territoire d'un autre Etat souverain, en l'espèce la République populaire de Chine. De tels actes ne peuvent être qualifiés autrement que d'agression déclarée, rappelant les théories hitlériennes du droit à l'espace vital, avancées pour justifier le recours à la force armée.

108. Pour essayer de justifier les actes d'agression des Etats-Unis contre la République populaire de Chine, le président Eisenhower est allé jusqu'à prétendre que les mesures prises par les Etats-Unis en Extrême-Orient étaient indispensables pour éviter que ne se renouvelle la tragédie de Munich. Puisque j'ai prononcé ce mot, il serait bon de rappeler ce qu'a été Munich. Le peuple tchécoslovaque se souvient fort bien qu'à l'époque, les puissances occidentales se sont servies de l'Allemagne hitlérienne pour constituer un bloc d'agression des forces impérialistes contre l'Union soviétique. Dans ce dessein, elles ont cyniquement sacrifié, à Munich, l'indépendance et l'intégrité territoriales de la République tchécoslovaque. Si les peuples ont condamné Munich et ceux qui en ont été responsables, c'est avant tout en raison de l'appui direct donné à l'agresseur en cette circonstance. Si l'on veut tirer la leçon de Munich pour l'appliquer aux événements actuels d'Extrême-Orient, il importe de s'élever résolument contre les agresseurs, qui sont précisément les Etats-Unis, et de défendre la République populaire de Chine qui, sur son propre territoire, lutte pour ses droits inaliénables. Telle est la réalité que rien ne saurait déformer.

109. C'est par la faute des Etats-Unis que persiste cette situation anormale qui nuit tant au prestige des Nations Unies et où une grande puissance, membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, la République populaire de Chine, se voit dénier ses droits légitimes. Il est indispensable que les droits souverains du peuple chinois soient pleinement respectés, que les représentants légitimes de la République populaire de Chine occupent sans tarder la place qui leur appartient à l'Organisation des Nations Unies et que les hommes de Tchang Kai-chek, ces marionnettes au service des Etats-Unis, soient expulsés une fois pour toutes des salles de séances de l'Organisation.

110. L'Extrême-Orient ne connaîtra de paix durable que lorsque les Etats-Unis auront retiré leurs forces armées de Taiwan et des autres îles chinoises et auront mis fin à leur politique de provocation et de chantage à l'égard de la République populaire de Chine. Pour les raisons que je viens d'exposer, chacun reconnaîtra que le Gouvernement des Etats-Unis porte l'entière responsabilité de l'évolution de la situation en Extrême-Orient.

111. La situation dangereuse qui s'est créée au Proche et au Moyen-Orient, à la suite de l'intervention armée des Etats-Unis, du Royaume-Uni au Liban et en Jordanie, continue d'être, au centre des préoccupations de

l'opinion mondiale. La résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa troisième session extraordinaire d'urgence, qui prévoyait le retrait immédiat de toutes les troupes anglo-américaines d'intervention du Liban et de Jordanie et la cessation de l'intervention étrangère dans les affaires intérieures de ces deux pays, n'est toujours pas appliquée. Malgré l'appel lancé par l'Assemblée générale, les forces interventionnistes des Etats-Unis et du Royaume-Uni continuent d'occuper ces deux pays et rien n'indique même qu'elles seront retirées à brève échéance. Jusqu'à présent, non seulement on n'a pas fixé de date pour le retrait définitif de ces troupes, mais on prend des mesures afin d'en prolonger le séjour pendant une période indéterminée.

112. La solution des problèmes de politique intérieure du Liban et de la Jordanie relève exclusivement de la population de ces deux pays. Personne n'a habilité les Etats-Unis et le Royaume-Uni à jouer le rôle de la fameuse "Sainte-Alliance" et à utiliser leurs forces armées pour défendre la réaction partout où ils le trouveront bon et où ils jugeront utile de renforcer leurs positions stratégiques et politiques.

113. Il est indispensable de mettre fin aux manœuvres, telles que le retrait symbolique d'une ou deux unités au Liban, employées pour détourner l'opinion mondiale des desseins réels des interventionnistes qui veulent laisser leurs troupes au Liban et en Jordanie pendant une période indéterminée. Si l'on veut que la situation au Proche et au Moyen-Orient redevienne normale, il faut que les Etats-Unis et le Royaume-Uni s'inclinent devant l'exigence unanime des peuples et que, conformément à la décision de l'Assemblée générale, ils retirent sans délai leurs troupes de cette région.

114. A cet égard, il faut condamner catégoriquement la manœuvre du Gouvernement des Etats-Unis qui cherche à faire créer des forces dites "d'alerte" des Nations Unies en vue de les envoyer sur le territoire de divers Etats et en premier lieu dans les pays du Proche et du Moyen-Orient. On ne saurait admettre que, sous le couvert des Nations Unies, se poursuive l'ingérence dans les affaires intérieures des autres pays.

115. Le temps n'est plus où l'uniforme du soldat étranger était la garantie de la domination inébranlable des puissances coloniales. Aujourd'hui, rien ne peut empêcher les peuples colonisés de briser à tout jamais le joug de la domination étrangère qui a duré des siècles. Cela s'applique tout particulièrement aux pays dans lesquels les colonisateurs recourent aux moyens les plus brutaux pour s'opposer au mouvement de libération nationale. Je pense surtout à l'Algérie, où les colonisateurs français mènent, depuis plusieurs années déjà, une guerre d'extermination afin d'écraser les aspirations du peuple algérien à la libération nationale; je songe aussi à Chypre, où les colonisateurs britanniques jettent en prison et exécutent les patriotes chypriotes qui luttent pour leur libération; je songe enfin au Yémen et à l'Oman, deux petits Etats d'Arabie, que l'aviation britannique bombarde de la façon la plus barbare.

116. L'Organisation des Nations Unies devrait s'occuper de ces faits; condamner les actes d'agression des puissances coloniales et défendre les intérêts des peuples des pays qui luttent pour le droit de vivre libres et indépendants. Le peuple tchécoslovaque ressent une profonde sympathie pour les populations des pays colonisés qui luttent pour leur libération; il est convaincu que de nos jours aucune action armée de la part des

colonisateurs ne saurait renverser le cours de l'histoire, ni empêcher la victoire légitime des peuples colonisés qui connaissent de si grandes souffrances.

117. Parmi les problèmes internationaux qui n'ont pas encore été résolus, le problème du désarmement revêt une importance primordiale.

118. Nous assistons à la continuation de la course aux armements; c'est là un lourd fardeau qui pèse sur les épaules des masses laborieuses de nombreux pays, et ce phénomène exerce une influence néfaste sur l'atmosphère internationale et sur les relations entre les divers pays; il constitue une menace constante à la paix et à la sécurité des peuples. La solution du problème du désarmement, ou tout au moins les progrès partiels qui pourraient être faits dans cette voie, contribueraient énormément à la détente internationale ainsi qu'au maintien et à la consolidation de la paix mondiale. La délégation tchécoslovaque considère, en conséquence, qu'il faut faire les plus grands efforts pour mettre fin à la course actuelle aux armements et parvenir à la conclusion d'un accord prévoyant des mesures efficaces en vue de réduire sensiblement les armements, d'interdire l'arme atomique et de créer un système de contrôle international.

119. Il est indiscutable que, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité, la meilleure solution consisterait à mettre au point et à conclure un accord sur le problème du désarmement dans son ensemble. Cette solution radicale serait accueillie par tous les peuples pacifiques du monde comme le moyen le plus efficace de faire disparaître la menace de guerre et d'assurer d'une manière durable la coexistence pacifique des peuples.

120. S'il est impossible, à l'heure actuelle, en raison de l'opposition des puissances occidentales, de réaliser un programme complet de désarmement, le seul moyen pratique de résoudre la question est d'appliquer graduellement les mesures partielles les plus urgentes qui appellent depuis longtemps une solution. A cet égard, le mémorandum sur les mesures à prendre dans le domaine du désarmement que la délégation de l'Union soviétique a soumis le 18 septembre à la présente session de l'Assemblée générale revêt une importance exceptionnelle. De l'avis de la délégation tchécoslovaque, les mesures préconisées dans ce mémorandum offrent des possibilités réelles de résoudre le problème du désarmement. La délégation tchécoslovaque appuie sans réserve ces propositions et espère que d'autres délégations adopteront une attitude analogue afin de faire progresser la question du désarmement.

121. Une des tâches primordiales dans le domaine du désarmement, qui mérite une attention spéciale, est assurément la conclusion d'un accord sur la cessation immédiate des essais d'armes nucléaires et sur l'interdiction de ces armes. Une décision distincte sur la cessation des expériences d'armes nucléaires ne manquerait pas d'avoir une influence favorable sur la solution des autres questions touchant au désarmement, étant donné qu'elle empêcherait les Etats de stocker les armes atomiques et de les perfectionner et qu'elle pourrait aboutir, à la longue, à l'interdiction complète de ces armes, à leur retrait de l'armement des Etats et à la destruction des stocks.

122. C'est pourquoi l'initiative de l'Union soviétique qui, le 1er avril 1958, a interrompu de façon unilatérale les explosions expérimentales d'armes nucléaires de tous types et qui a adressé aux Etats-Unis et au

Royaume-Uni un appel pour qu'ils suivent cet exemple, a eu un tel retentissement dans le monde.

123. Toutefois, les événements des cinq derniers mois nous ont malheureusement montré que les puissances occidentales n'ont nullement l'intention de suivre l'exemple — d'une portée exceptionnelle — de l'Union soviétique, ce qui aurait permis de jeter les bases d'un accord en vue de la cessation générale et immédiate des essais d'armes atomiques. Au contraire, ces puissances font tout pour empêcher la mise en œuvre de la première mesure concrète visant à mettre fin à la course aux armements. Au lieu de répondre à l'appel de l'Union soviétique, les Etats-Unis et le Royaume-Uni cherchent à obtenir des avantages militaires et se livrent aux essais les plus intensifs d'armes nucléaires qu'ils aient faits jusqu'ici. Ainsi, les Etats-Unis doivent procéder ces jours-ci à 10 nouvelles explosions expérimentales.

124. L'opinion mondiale condamne le fait que les Etats-Unis et le Royaume-Uni vont multipliant ces essais. De tels essais accélèrent la course aux armements atomiques et chargent encore davantage l'atmosphère de retombées radio-actives. Les conclusions du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes constituent une nouvelle mise en garde contre le danger croissant que présentent pour notre génération et pour les générations à venir les essais nucléaires qui se poursuivent, du fait de l'accroissement de la radio-activité de l'atmosphère qui s'ensuit.

125. L'une des principales objections que les puissances occidentales opposent à la cessation générale et immédiate des explosions atomiques expérimentales procède de l'affirmation selon laquelle il serait impossible de contrôler l'application d'une semblable décision. Or, l'étude de cette question à la conférence internationale qui s'est tenue cet été à Genève a montré une fois pour toutes que cette affirmation n'était nullement fondée, puisque les experts de l'Est et de l'Ouest, au nombre desquels figuraient de savants tchécoslovaques, sont parvenus à la conclusion unanime qu'étant donné les progrès actuels de la science, il est possible de mettre au point un système efficace de contrôle de la cessation des essais nucléaires. Malgré ces conclusions, les Etats-Unis et le Royaume-Uni continuent d'opposer de nouveaux obstacles à la conclusion d'un accord. Leurs déclarations, selon lesquelles ils sont prêts à accepter une cessation temporaire des essais, sont assorties d'un tel enchevêtrement de conditions nouvelles et de manœuvres dilatoires qu'il faut en pratique les considérer comme un refus de mettre fin immédiatement et de façon inconditionnelle aux essais nucléaires. Dans leurs déclarations, ils disent prêts à interrompre ces essais pendant un an, mais ils font dépendre la prorogation de ce délai de la solution des autres problèmes liés au désarmement.

126. Il est donc parfaitement évident que par leur attitude, les Etats-Unis et le Royaume-Uni cherchent à rendre plus difficile encore la conclusion d'un accord, ne serait-ce que sur certains aspects du problème du désarmement, dont le plus brûlant est bien l'interdiction des essais d'armes nucléaires.

127. C'est pourquoi la délégation tchécoslovaque est heureuse de voir figurer à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale le point relatif à la "cessation des essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène" inscrit à la demande de l'Union soviétique [point 70]. L'examen de ce point, qui intéresse

tous les Etats, et l'adoption par l'Assemblée générale d'une recommandation à ce sujet contribueraient incontestablement au succès des pourparlers sur la conclusion d'un accord relatif à l'interdiction des essais d'armes atomiques, qui doivent s'ouvrir à Genève entre les grandes puissances le 31 octobre.

128. Un problème qui, à l'heure actuelle, retient de plus en plus l'attention de l'opinion est celui de l'interdiction de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins militaires, problème qui est étroitement lié à la question de la suppression des bases militaires en territoire étranger.

129. L'utilisation des grandes découvertes de la technique et de la science visant à la conquête de l'univers à des fins strictement pacifiques répond entièrement aux intérêts de la paix et de la sécurité. Toutefois, si les fusées balistiques intercontinentales doivent être retirées de l'armement, il faut en même temps supprimer en territoire étranger les bases militaires qui doivent servir de rampes de lancement de ces fusées et de terrains d'aviation pour les bombardiers contre l'Union soviétique et les pays du camp socialiste. On ne saurait admettre que la solution de ce problème soit envisagée du point de vue de la sécurité de certains pays sans tenir compte de la sécurité des autres.

130. La course aux armements qui se poursuit sans relâche et les budgets militaires toujours plus élevés constituent un fardeau toujours plus lourd pour les peuples. Une réduction des budgets militaires des grandes puissances — Union soviétique, Etats-Unis d'Amérique, Royaume-Uni et France — signifierait en fait une réduction de la course aux armements et permettrait d'utiliser les crédits ainsi libérés au développement d'une économie de paix, à l'augmentation de l'emploi et à l'amélioration des conditions de vie de l'humanité. Cette mesure permettrait également de consacrer des ressources importantes au développement économique des pays sous-développés. Tel est le but du point de l'ordre du jour présenté par l'Union soviétique sur la "réduction de 10 à 15 pour 100 des budgets militaires de l'Union des républiques socialistes soviétiques, des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni et de la France, et l'utilisation d'une partie des sommes économisées pour l'assistance aux pays sous-développés" [point 72]. La délégation tchécoslovaque se félicite de cette initiative du Gouvernement soviétique qui constitue une nouvelle preuve des efforts qu'il poursuit inlassablement en vue d'apporter une solution au problème du désarmement.

131. Dans le cadre des efforts faits pour mettre en œuvre des mesures partielles en vue de réduire les armements et d'assurer la sécurité internationale, le Gouvernement tchécoslovaque juge importante et particulièrement opportune la proposition du Gouvernement de la République populaire polonaise tendant à l'établissement en Europe centrale d'une zone où les armes atomiques et les fusées seraient interdites, proposition qui a trouvé un écho chaleureux en Europe comme dans les autres continents. La création d'une zone désatomisée marquerait une étape importante pour le maintien de la paix et contribuerait à créer une atmosphère de confiance qui faciliterait la solution d'autres questions, notamment des questions liées au désarmement. L'idée de créer une telle zone recueille un appui de plus en plus grand dans le reste du monde.

132. A l'heure où il existe dans le monde des régions où la tension internationale est particulièrement aiguë, la création en Europe centrale, au Proche et au Moyen-

Orient, Extrême-Orient, et peut-être dans d'autres régions, où zones où seraient interdites les armes nucléaires et les fusées, contribuerait beaucoup à réduire la tension et à renforcer la sécurité internationale.

133. L'équipement de l'armée de l'Allemagne occidentale en armes atomiques et en fusées grâce à l'aide des puissances occidentales, et en particulier des Etats-Unis, constitue un grave danger pour la paix et la sécurité en Europe. Ce danger est aggravé par la création intensive de bases atomiques américaines sur le territoire de l'Allemagne occidentale, par la formation de nouvelles unités agressives de la Wehrmacht sous le commandement d'importants généraux nazis, et l'encouragement donné à l'hystérie belliciste et à l'esprit revanchard contre les pays du camp socialiste.

134. L'impérialisme allemand a été et demeure un danger grave pour tous les pays d'Europe et surtout pour les voisins de l'Allemagne. L'équipement de l'Allemagne occidentale en armes atomiques et en fusées est, à notre avis, d'autant plus grave que la République fédérale d'Allemagne est le seul Etat européen qui ait des prétentions territoriales à l'égard d'autres Etats.

135. La Tchécoslovaquie, en sa qualité de voisine de l'Allemagne, suit, cela se conçoit, avec une inquiétude croissante les événements qui se déroulent à sa frontière occidentale, surtout si l'on tient compte du fait que les préparatifs militaires de l'Allemagne occidentale s'accompagnent — c'est le cas à l'heure actuelle — de manœuvres aux frontières de la Tchécoslovaquie qui prévoient l'utilisation éventuelle d'armes atomiques, ainsi que d'autres moyens de provocation.

136. Il y aura 20 ans ces jours-ci qu'était imposé le diktat de Munich, prélude à la seconde guerre mondiale. A l'époque, les puissances occidentales ont violé leurs obligations envers la Tchécoslovaquie et ont ainsi ouvert au fascisme hitlérien la voie à l'aventure militaire qui a coûté à l'humanité des millions de vies humaines et qui a causé d'énormes pertes matérielles. Il est impardonnable que les puissances occidentales reprennent cette politique à courte vue et soutiennent les milieux militaristes de l'Allemagne occidentale, dont les plans d'agression constituent à nouveau une grave menace à la liberté et à l'indépendance des peuples d'Europe.

137. La trahison perpétrée à Munich par les pays occidentaux, ses alliés d'alors, ainsi que les horreurs de la guerre qui a suivi, ont été pour le peuple tchécoslovaque une dure leçon. C'est pourquoi aujourd'hui il s'appuie fermement sur l'Union soviétique, avec laquelle il a conclu, il y a 15 ans, un traité d'amitié, d'assistance mutuelle et de coopération. La sécurité dont jouit la République tchécoslovaque et sa situation internationale actuelle confirment entièrement la justesse de cette décision.

138. Le Gouvernement tchécoslovaque accueille favorablement la proposition faite par le Gouvernement de la République démocratique allemande, le 4 septembre 1958, tendant à ce que les Gouvernements de l'Union soviétique, des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France créent une commission qui entamerait, en vue de l'élaboration d'un traité de paix avec l'Allemagne, des négociations auxquelles participeraient, dans des conditions fixées en commun, les représentants des deux Etats allemands. Cette partie du problème allemand, c'est-à-dire la préparation d'un traité de paix avec l'Allemagne, peut être résolue à l'heure actuelle,

notamment grâce à des entretiens groupant des représentants des deux Etats allemands ainsi que des représentants des quatre grandes puissances. Aussi le Gouvernement tchécoslovaque appuie-t-il également la proposition de la République démocratique allemande touchant la création d'une commission qui comprendrait des représentants des deux Etats allemands et qui serait chargée de s'occuper des questions relatives au traité de paix. Cette commission pourrait, le cas échéant, être habilitée à examiner les moyens de créer une Allemagne pacifique, démocratique et unifiée, tâche qui relève exclusivement de la compétence des deux Etats allemands.

139. Ces propositions offrent un nouveau témoignage de la politique pacifique pratiquée par le Gouvernement de la République démocratique allemande, et leur mise en œuvre pourrait, dans les circonstances actuelles, constituer un premier pas vers la solution de toutes les questions liées au problème allemand.

140. Le Gouvernement de la République tchécoslovaque continuera, comme par le passé, à appeler l'attention des gouvernements sur la marche inquiétante des événements en Allemagne occidentale, et s'opposera à ce que l'on dote les militaristes de l'Allemagne occidentale d'armes atomiques et de fusées. En poursuivant sa politique, le Gouvernement tchécoslovaque donne suffisamment de preuves de son désir d'entretenir des relations de bon voisinage avec la République fédérale d'Allemagne. Il serait souhaitable, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité de l'Europe, que nos relations avec la République fédérale d'Allemagne redevenaient normales et se développent dans un climat de coexistence pacifique. Le Gouvernement tchécoslovaque a dit à maintes reprises qu'il était prêt à agir dans ce sens.

141. Les peuples du monde sont conscients du danger qui menace la paix et ils attendent de l'Organisation des Nations Unies qu'elle prenne des mesures pour l'écarter.

142. Notre Organisation a toutes les possibilités d'accomplir sa mission. Sa Charte, qui est considérée, à juste raison, comme l'un des instruments internationaux les plus importants d'après-guerre, offre une base concrète permettant aux pays ayant des structures sociales différentes d'unir leurs efforts pour atteindre l'objectif commun qui est la défense de la paix et de la sécurité dans le monde. Toutefois, si nous considérons la façon dont l'Organisation des Nations Unies applique les principes de la Charte dans ses activités pratiques, nous ne pouvons manquer de conclure que notre organisation n'a pas encore justifié bon nombre des espoirs que les peuples pacifiques avaient placés en elle. Nous sommes constamment témoins des tentatives que font les puissances occidentales pour transformer l'Organisation des Nations Unies en un instrument de leur politique, en commettant, pour y parvenir, des violations flagrantes de la Charte.

143. Nous en voyons un exemple frappant dans la politique des Etats-Unis. La déclaration faite récemment par M. Dulles, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, au cours de la discussion générale [749^{ème} séance], est caractéristique à cet égard. Comment peut-on préconiser, à l'Organisation des Nations Unies, l'application des principes de l'égalité des droits et du respect mutuel au moment même où l'on se livre à des actes agressifs contre des Etats souverains, comme c'est le cas dans le détroit de Taiwan et comme cela a été le cas lors de l'intervention armée au Liban et de l'orga-

nisation d'activités subversives dans la République populaire hongroise.

144. Le chef de la délégation des Etats-Unis, M. Dulles, a de nouveau soulevé, au cours de la discussion générale, la question provocatrice de ce qu'il appelle "la situation" en Hongrie et dans toute l'Europe orientale. Ces déclarations ont manifestement pour objet de détourner l'attention de l'Assemblée générale des actes agressifs commis dans diverses régions du monde par les milieux dirigeants des Etats-Unis.

145. Les paroles prononcées par le représentant des Etats-Unis à l'Assemblée générale offrent un contraste frappant avec les déclarations faites par le Gouvernement des Etats-Unis au cours d'entretiens bilatéraux. Dans un mémoire adressé au Gouvernement tchécoslovaque le 12 septembre 1958, à la veille de l'ouverture de la session de l'Assemblée générale, le Gouvernement des Etats-Unis déclarait qu'il tombait d'accord que le régime politique et économique des pays de l'Europe orientale ne concernait que les peuples de ces pays. Or, malgré ces assurances, il ressort de l'intervention de M. Dulles que le Gouvernement des Etats-Unis cherche à utiliser l'Organisation des Nations Unies pour s'ingérer dans les affaires intérieures des pays de l'Europe orientale.

146. La tension qui existe actuellement dans la situation internationale fait ressortir davantage qu'il appartient en tout premier lieu aux grandes puissances de réduire cette tension. C'est la raison pour laquelle l'opinion publique mondiale a accueilli avec tant d'espoir et de compréhension la proposition du Gouvernement de l'URSS en vue de l'organisation d'une conférence au sommet.

147. La convocation de cette conférence et l'examen des problèmes urgents sur lesquels il sera le plus facile de parvenir à un accord constituent le meilleur moyen de susciter une détente dans les relations entre les Etats et de prévenir la guerre. Les puissances occidentales s'efforcent d'empêcher la convocation rapide de cette conférence en proposant d'inscrire à son ordre du jour des questions sur lesquelles l'accord ne pourrait se faire.

148. Le Gouvernement tchécoslovaque appuie énergiquement la proposition touchant l'organisation d'une conférence au sommet; il est prêt à participer à cette conférence s'il y est invité et il ne ménagera aucun effort pour faciliter sa réussite.

149. La condition préalable au règlement des problèmes litigieux urgents qui se posent actuellement dans les relations internationales est le rétablissement de la confiance entre les Etats.

150. C'est à cette fin que les Etats parties au Traité de Varsovie, lors des réunions du Comité consultatif politique qui ont eu lieu au mois de mai 1958, ont proposé aux pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord de conclure un pacte de non-agression qui, dans la conjoncture internationale actuelle, aurait une importance primordiale pour la détente internationale et le renforcement de la paix. A ce propos, la délégation tchécoslovaque confirme à nouveau que son gouvernement est prêt à adhérer à un tel pacte.

151. Les Etats socialistes ont donné un grand nombre de preuves convaincantes de la sincérité de leurs propositions destinées à réduire la tension internationale et à raffermir la paix. On peut aussi en voir un témoi-

gnage dans des mesures unilatérales généreuses, par exemple dans le geste historique qu'a fait l'Union soviétique en arrêtant ses essais d'armes nucléaires ou dans la décision que les pays parties au Traité de Varsovie ont prise de réduire leurs forces armées d'un nouveau contingent de 419.000 hommes; la République tchécoslovaque, pour sa part, a réduit ses forces armées de 20.000 hommes. Dans le même temps, le Gouvernement de l'Union soviétique a décidé de retirer ses forces armées de la République populaire roumaine et de diminuer le chiffre des effectifs qu'elle maintient sur le territoire de la République populaire hongroise.

152. Les Gouvernements de la République populaire de Chine et de la République populaire démocratique de Corée ont contribué puissamment au renforcement de la paix et de la sécurité en Extrême-Orient en décidant unilatéralement de retirer de Corée, avant la fin de l'année, toutes les unités de volontaires populaires chinois qui s'y trouvent encore.

153. Cependant, l'initiative des pays socialistes et les mesures unilatérales qu'ils ont prises en vue de renforcer la confiance mutuelle et de créer des conditions favorables à des entretiens futurs entre l'Est et l'Ouest n'ont trouvé aucun écho dans l'attitude des Gouvernements des Etats-Unis et des autres puissances occidentales, au grand préjudice de la paix et de la détente internationales.

154. Ces dernières années nous avons vu s'affermir la volonté d'assurer le développement de relations pacifiques et amicales entre les Etats, fondées sur les principes du respect et de l'avantage mutuels, de la non-agression, du respect de la souveraineté des Etats, de leur égalité et de leur intégrité territoriale ainsi que sur le principe de non-intervention. Les principes de la coexistence pacifique ont trouvé un large appui sur le plan international, et la majorité des Etats s'en inspirent dans leurs relations extérieures.

155. Dans ses rapports avec les autres pays, la Tchécoslovaquie a toujours été et demeure guidée par les principes de la coexistence pacifique. La politique de paix et de coopération amicale entre les peuples procède de la nature même de notre régime social. Soucieuse d'édifier dans un bref espace de temps — bref au regard de l'histoire — une société socialiste en Tchécoslovaquie, notre pays pratique une politique étrangère qui vise à assurer, sur le plan international, les conditions les plus favorables à la réalisation de ces fins. C'est pourquoi notre pays lutte inlassablement pour le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité universelles, pour le développement de la coopération pacifique entre les pays, quel que soit leur régime social et politique, pour une détente internationale et pour le règlement de tous les problèmes litigieux au moyen de négociations pacifiques.

156. Dans sa politique quotidienne, le Gouvernement tchécoslovaque met en œuvre les principes de la coexistence pacifique. Il entretient des relations amicales avec tous les pays qui sont animés par les mêmes intérêts. Au cours de ces dernières années surtout, la Tchécoslovaquie a intensifié avec les pays peu développés des relations économiques fondées sur l'avantage mutuel, ce qui contribue à resserrer encore les liens amicaux avec eux.

157. Fidèle à l'idéal d'une politique pacifique, le Gouvernement de la République tchécoslovaque a proposé l'inscription à l'ordre du jour de la treizième session de l'Assemblée générale d'une question intitulée "Me-

sures tendant à appliquer et à promouvoir les principes de la coexistence pacifique entre Etats" [A/3847 et Add.1].

158. Certes, les Nations Unies ont fait un pas important dans la voie de l'application et du respect des principes de la coexistence pacifique en adoptant, à la session précédente de l'Assemblée générale, la résolution 1236 (XII) sur les relations pacifiques et de bon voisinage entre Etats. Néanmoins, on a peu fait jusqu'à présent pour que tous les Etats, notamment ceux qui ont des structures sociales et économiques différentes, appliquent ces principes. Un état de choses aussi regrettable s'explique surtout par le fait que les milieux bellicistes n'ont pas abandonné leur politique dite de la "position de force", qui consiste à créer des blocs militaires, et qu'ils n'ont pas renoncé aux ingérences et aux interventions armées.

159. L'application des principes de la coexistence pacifique par tous les Etats, quel que soit leur régime politique, économique et social, favorisera le rapprochement entre les Etats, ainsi qu'une diminution graduelle de la tension internationale, et permettra l'épanouissement de la coopération pacifique entre les Etats.

160. Il serait souhaitable, en particulier, que les principes de la coexistence pacifique soient appliqués largement dans les relations entre pays européens dont le régime social diffère.

161. La disparition de la méfiance entre les Etats, méfiance provoquée par le cours défavorable des événements internationaux de ces dernières années, pourra contribuer non seulement à développer les relations politiques, économiques et culturelles et à multiplier les contacts entre les dirigeants politiques, mais permettra aussi d'assumer de concert des obligations qui auraient pour effet de renforcer la paix et la sécurité internationales.

162. Les mesures pratiques destinées à mettre en œuvre les principes de coexistence pacifique fourni-

raient une base plus stable au développement des relations entre Etats, notamment dans le domaine de la science, de la culture et de la technique, ce qui permettrait aux peuples de mieux connaître les succès obtenus dans les divers pays. L'exposition universelle de Bruxelles, à laquelle participent un grand nombre d'Etats ayant des structures sociales différentes — dont la Tchécoslovaquie — témoigne également de la vitalité de l'idée de la coexistence pacifique et de la coopération amicale entre les peuples.

163. Les contacts personnels entre représentants des gouvernements, des parlements et les autres dirigeants des différents pays revêtent une grande importance pour le rapprochement des peuples et l'amélioration des relations internationales. Cette année, une délégation gouvernementale de la République tchécoslovaque a visité de nombreux pays d'Asie, notamment l'Inde, l'Indonésie, la Birmanie, Ceylan, le Cambodge et l'Afghanistan. Ces visites ont contribué au renforcement des liens d'amitié et de coopération qui existent entre notre République et ces pays pacifiques, où les principes de la coexistence pacifique sont maintenant profondément ancrés.

164. La Tchécoslovaquie est en faveur d'une émulation pacifique entre les Etats, pour la cause de l'humanité et du progrès dans le monde entier.

165. La délégation tchécoslovaque espère que l'Assemblée générale examinera, puis adoptera, des recommandations appropriées visant à appliquer et à renforcer les principes de la coexistence pacifique des Etats. Elle espère que les travaux de la treizième session de l'Assemblée générale et leurs résultats permettront d'atteindre ce noble objectif.

166. Pour sa part, la délégation tchécoslovaque fera tout ce qui est en son pouvoir pour que les travaux de la treizième session de l'Assemblée générale soient couronnés de succès.

La séance est levée à 13 heures.